



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : comptabilité environnementale

Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Note du Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale. Ce rapport fait état de l'évolution des travaux réalisés par le Comité, notamment en ce qui concerne le cadre de gestion des projets pour la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003*; présente la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau; et rend compte des progrès enregistrés au cours de la phase II de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale. La Commission est priée de prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I.A.



Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. État d'avancement des travaux du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale	3–60	4
A. Révision du manuel de 2003	4–27	4
1. Questions d'harmonisation	6–12	4
2. Cadre de gestion des projets	13–27	6
B. Coordination	28–37	9
1. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale	29–30	9
2. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie	31–32	9
3. Groupe de travail de l'OCDE sur l'information et les perspectives en matière d'environnement : comptes de flux matière	33	9
4. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement	34–35	10
5. Groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable	36–37	10
C. Promotion et mise en œuvre	38–60	11
1. État d'avancement de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale	40–43	11
2. Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau	44–60	12

I. Introduction

1. À sa trente-huitième session, la Commission de statistique :

a) A félicité le Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale de ses travaux et souligné le rôle important qu'il a joué pour élever le *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* au rang de norme statistique internationale sur la base d'une liste convenue de questions et compte tenu de sa compatibilité avec la révision du Système de comptabilité nationale de 1993 et d'autres normes macroéconomiques révisées;

b) A adopté la première partie du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau comme norme statistique internationale intérimaire, reconnaissant la forte demande de la communauté des utilisateurs, et en a encouragé l'application dans les pays;

c) A demandé que la Commission réévalue le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau lorsque le *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée* révisé lui serait présenté pour adoption en tant que norme statistique internationale;

d) A prié la Division de statistique de l'ONU d'élaborer et de lui présenter à sa prochaine session une stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, compte tenu du fait que les pays se trouvaient à des stades différents de mise au point des statistiques de l'environnement et de comptabilité environnementale et économique;

e) A demandé aux pays et aux organismes internationaux d'affecter des ressources suffisantes à la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* dans leurs programmes de travail étant donné l'urgence de cette révision;

f) A prié le Comité d'experts d'élaborer et de lui présenter à sa prochaine session un cadre de gestion des projets pour la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* et de lui rendre compte des progrès accomplis;

g) A prié le Comité d'experts de continuer, dans le cadre de son mandat, à travailler en coordination avec les groupes d'études et d'autres groupes d'experts s'occupant de la comptabilité environnementale et économique et des statistiques y afférentes;

h) A encouragé la Division de statistique de l'ONU et le Comité d'experts à continuer d'organiser des conférences réunissant des utilisateurs et des producteurs, compte tenu du succès de la conférence sur la comptabilité des ressources en eau pour la gestion intégrée desdites ressources;

i) A pris note des résultats de la phase I de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique, en a confirmé l'application pour évaluer la portée actuelle et prévue de la mise en œuvre du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée* dans les pays et a accueilli avec

satisfaction le lancement de la phase II de l'Évaluation mondiale en 2007, l'accent étant mis sur les domaines déterminés par les pays lors de la phase I.

2. La section II ci-après présente une vue d'ensemble des travaux réalisés par le Comité, surtout en ce qui concerne la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* (manuel de 2003), y compris le cadre de gestion des projets et la coordination, dans le cadre de son mandat, des divers groupes travaillant sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques y afférentes; la phase II de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale qui porte sur des domaines d'activités bien précis; et la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau.

II. État d'avancement des travaux du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

3. À sa deuxième réunion, qui s'est tenue à New York les 5 et 6 juillet 2007, le Comité d'experts a débattu de la révision du manuel de 2003, notamment la structure de la nouvelle version du manuel, les questions à inscrire au programme de recherche et celles devant être harmonisées. Le Comité a également engagé une réflexion sur le cadre de gestion des projets pour la révision du manuel de 2003, l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale et la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Ces questions sont examinées plus amplement ci-après.

A. Révision du manuel de 2003

4. Le Comité d'experts a entériné la liste que lui avait proposée le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale concernant les questions à inscrire au programme de recherche pour la révision du manuel de 2003. Une liste exhaustive de ces questions figurera dans le document d'information qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session. Par ailleurs, le Comité d'experts a entériné les recommandations du Groupe de Londres concernant la répartition des rentes de ressource entre facteurs de revenus et d'épuisement et le traitement de la prospection des minéraux.

5. Sur la recommandation du Groupe de Londres, le Comité d'experts est convenu de diviser la nouvelle version du manuel en trois parties : I – Norme statistique; II – Comptes autres que les comptes types; et III – Applications. Il a également décidé que a) les concertations sur les indicateurs ne porteraient que sur la partie III (Applications); et b) les exemples nationaux et les questions de compilation seraient exclus de la nouvelle version.

1. Questions d'harmonisation

6. Le Comité d'experts a recensé les questions nécessitant un effort de coordination entre les groupes d'étude et les autres groupes d'experts ou une attention particulière compte tenu de la difficulté qu'il y avait à trouver des

solutions susceptibles d'être largement acceptées. Ces questions, qui concernent notamment les comptes de l'énergie, les comptes de flux matière, ainsi que l'évaluation de la dégradation, sont examinées séparément ci-après.

a) Comptes de l'énergie

7. Le Comité d'experts a estimé que la question des comptes de l'énergie avait assez évolué pour être élevée au rang de norme statistique internationale. Il a réaffirmé que les comptes de l'énergie devraient constituer un élément important du Système standard de comptabilité économique et environnementale intégrée. Le Comité a insisté pour que les travaux de normalisation des concepts, des définitions et des classifications en la matière débutent dans les meilleurs délais. Il a prié la Division de statistique, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie de coordonner étroitement leurs activités afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence des comptes et des statistiques de l'énergie.

8. Le Comité d'experts a accueilli favorablement la proposition de la Division de statistique tendant à ce que la normalisation des comptes de l'énergie repose sur l'établissement préalable d'un document qui traiterait de tous les aspects des comptes de l'énergie – flux et stocks, en termes matériels et monétaires – et présenterait une série de tableaux types à insérer dans la version révisée du manuel de 2003. La Division dirigera la préparation de ce document, en consultation avec le Groupe de Londres et le Groupe d'Oslo.

b) Comptes de flux matière

9. À sa réunion précédente, le Comité d'experts avait examiné un document établi par les instituts allemand et danois de statistique, qui mettait en lumière les différences conceptuelles existant entre le Manuel d'orientation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les comptes de flux matière et le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée et formulait des propositions constructives en vue de l'harmonisation des deux approches. Le document recensait trois domaines à harmoniser : a) la terminologie; b) les comptes de flux matière portant sur l'ensemble de l'activité économique; et c) la structure du Manuel de l'OCDE. Le Comité a souscrit aux recommandations formulées dans le document en question et souligné l'importance d'harmoniser le Manuel de l'OCDE sur les comptes de flux matière avec les concepts du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée.

10. Le Comité d'experts a également préconisé : a) l'établissement d'un document sur les comptes de flux matière dans le cadre du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, s'inspirant du Manuel d'orientation de l'OCDE, mais cadrant entièrement avec les concepts du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée; et b) la présentation du document en question à la Commission de statistique pour adoption. Il a prié la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) de coopérer en vue de la publication conjointe de ce document.

11. Donnant suite à la recommandation du Comité d'experts, la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE et EUROSTAT sont convenus de procéder à l'établissement du nouveau document et la Division de statistique de l'ONU a chargé un consultant d'en rédiger une version préliminaire. Les questions

d'harmonisation doivent être examinées dans le détail à la prochaine réunion du Groupe de Londres, en décembre 2007. Le projet de document devrait être débattu à la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra au deuxième trimestre de 2008, et, si le Comité en fait la recommandation, sera soumis à la Commission de statistique pour adoption.

c) Évaluation de la dégradation

12. L'évaluation de la dégradation reste l'une des questions les plus controversées de l'exercice de révision du manuel de 2003. Le Comité d'experts est convenu que, vu son importance pour l'action publique, la question de l'évaluation de la dégradation devait être traitée dans la nouvelle version du manuel. Cependant, les méthodes n'étant pas encore tout à fait au point ni largement acceptées, la question serait abordée dans la partie II du manuel. Un sous-groupe chargé des questions ayant trait à l'évaluation de la dégradation va être constitué.

2. Cadre de gestion des projets

13. Le Comité d'experts a examiné une proposition relative au cadre de gestion des projets pour la révision du manuel de 2003. Ce cadre vise essentiellement à bien définir les éléments et les phases de la révision du manuel de 2003 afin que celle-ci se déroule sans problème et dans la transparence, et qu'elle emporte l'adhésion la plus vaste possible, notamment du monde de la statistique à l'échelle internationale. Les instituts nationaux de statistique doivent être associés et consultés à chaque phase du projet. La consultation est un élément essentiel du programme de travail : les organismes nationaux, régionaux et internationaux doivent prendre une part active au projet.

14. Le cadre de gestion des projets comprend quatre parties : a) critères présidant à l'inscription de questions au programme de recherche; b) dispositifs en matière de gouvernance, notamment les rôles et responsabilités de tous les groupes et organismes participants; c) prise de décisions et coordination entre les divers groupes concernés; et d) aperçu du programme de travail, notamment les résultats escomptés, le calendrier et les finances. On trouvera ci-après une synthèse de la proposition concernant le cadre de gestion des projets. Pour ce qui est du rapport détaillé, il figurera dans un document d'information qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

a) Critères présidant à l'inscription de questions au programme de recherche

15. L'exercice de révision du manuel de 2003 doit permettre à la fois de conserver les principes fondamentaux du système actuel, de tenir compte de la demande émanant des utilisateurs et d'assurer la cohérence du manuel avec les normes statistiques macroéconomiques, telles que le Système de comptabilité nationale, le Manuel de la balance des paiements, le Manuel des statistiques des finances publiques, le Manuel de statistiques monétaires et financières, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et la Classification centrale de produits. Cependant, il pourrait être nécessaire de poursuivre les travaux d'élaboration ou de normalisation des classifications. Dans le cadre de cet exercice, il conviendra aussi de s'intéresser à la question de savoir s'il est possible d'appliquer les principes directeurs sans compromettre la comparabilité

des statistiques à l'échelon international. Par ailleurs, la partie II (Comptes autres que les comptes types) de la version révisée du manuel de 2003 porterait également sur les questions qui revêtent une importance avérée pour l'action publique et pour lesquelles les pays ont déjà des pratiques bien établies, mais sur lesquelles il n'est pas envisagé de trouver un terrain d'entente concernant la méthode.

b) Dispositifs en matière de gouvernance

16. Un grand nombre d'acteurs seront associés à la révision du manuel de 2003, dont les rôles et les responsabilités sont récapitulés ci-après.

17. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale est le groupe auquel la Commission de statistique a confié la révision du manuel. Il assure la direction et la coordination du projet. Il est chargé plus précisément de définir les moyens à mettre en œuvre et les produits à obtenir, notamment les fonds et le budget; de fixer les produits et les résultats escomptés en fonction d'un calendrier convenu avec les divers groupes d'experts techniques qui travaillent sous sa direction; et d'élaborer et de ratifier le plan de travail général, le calendrier et la stratégie de communication. Le Comité rendra compte de l'état d'avancement des travaux de révision du manuel de 2003, y compris ceux des divers groupes qui y participent, à la Commission de statistique qui sera ensuite priée d'adopter la nouvelle version du manuel en tant que norme statistique internationale.

18. Les groupes d'étude et d'autres groupes d'experts techniques contribuent à la révision du manuel de 2003 en proposant des questions à inscrire au programme de recherche; en traitant les questions inscrites au programme de recherche convenu; et en formulant des recommandations à l'intention du Comité d'experts sur les modifications à apporter de sorte que celui-ci puisse prendre une décision finale. Les tâches et responsabilités précises qui incomberont aux groupes d'étude et aux groupes d'experts techniques seront arrêtées en concertation avec le Comité. Le cahier des charges, en ce qui concerne le projet de révision, sera défini avec chaque groupe d'experts concerné et portera sur les résultats escomptés, le calendrier à respecter et la nomination d'un président qui aura pour mission de suivre les débats et de formuler les recommandations à adresser au Comité.

19. Un éditeur sera chargé d'établir le projet de texte de la nouvelle version du manuel. Le Comité d'experts le sélectionnera parmi des statisticiens hors classe de réputation internationale disposant d'une expertise confirmée en comptabilité économique et environnementale ou en comptabilité nationale.

20. Le secrétariat apportera son concours au projet, sur les plans logistique et administratif, en menant des consultations auprès des groupes d'experts aux niveaux national et régional, entre autres, et en gérant le site Web du projet. La Division de statistique, qui fait déjà fonction de secrétariat permanent du Comité d'experts, assurera le secrétariat du projet.

21. À la suite des débats portant sur le cadre de gestion des projets pour la révision du manuel de 2003, le Comité a demandé que soit élaborée une structure de gouvernance claire pour le Comité lui-même. Le projet de structure de gouvernance du Comité fera l'objet d'un document d'information qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

22. Le Comité s'est entendu sur la création d'un bureau qui aura pour mission d'aider son président à s'acquitter de certaines tâches en vertu des pouvoirs qui lui

seront délégués par le Comité. Il s'agira notamment de revoir le plan de travail général, de veiller à ce que les activités et les résultats escomptés se présentent comme prévu en suivant l'avancement des tâches confiées aux groupes d'étude, aux groupes d'experts techniques et aux consultants, de réunir des fonds et de préparer le budget pour les projets qui relèvent du Comité, tout en assurant le dialogue avec les parties prenantes. Les membres du Bureau seront élus parmi les hauts responsables d'instituts nationaux de statistique ou d'organisations internationales (chefs des services de statistique ou chefs adjoints). La composition du Bureau fera l'objet d'une annexe au document d'information sur la structure de gouvernance du Comité qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

c) Prise de décisions et coordination

23. Le Comité d'experts décide de l'ampleur de la révision et se prononce sur des questions techniques et théoriques. Il assure la coordination entre les divers groupes d'étude et autres groupes d'experts techniques. La liste des questions sur lesquelles pourrait porter la révision figurera dans le document d'information qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

24. Afin de favoriser la participation des pays et la transparence en général, tous les documents dont le Comité sera saisi seront affichés sur son site Web et seront accessibles au grand public, y compris les documents préparatoires, les minutes des réunions et les conclusions. Après chaque réunion, les conclusions sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au manuel de 2003 seront communiquées à tous les États Membres de l'ONU, lesquels disposeront de 60 jours pour transmettre leurs observations. Pour le bon déroulement des travaux, les questions sur lesquelles tout le monde est d'accord ne seront pas débattues à nouveau, à moins qu'il y ait une incompatibilité avec des décisions touchant d'autres questions, auquel cas elles devront être réexaminées.

d) Aperçu du programme de travail pour le projet de révision

25. Le produit final du projet est la version révisée du manuel de 2003. Les produits intermédiaires sont les recommandations des groupes d'experts techniques et du Comité d'experts.

26. Le calendrier du projet n'a pas encore été arrêté; sa version définitive dépendra du nombre de questions qui seront inscrites au programme de recherche. Le Comité envisage d'effectuer la révision en deux phases : la première porterait sur les chapitres qui constituent la norme statistique internationale; la seconde sur les chapitres relatifs aux comptes à propos desquels il n'existe pas encore de véritable consensus, ainsi que sur les applications.

27. Le projet sera financé par des contributions en nature provenant des membres du Comité et en partie par un fonds d'affectation spéciale. Celui-ci servira surtout à financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions du Comité ainsi qu'aux réunions des groupes d'étude et d'autres groupes d'experts, les activités de l'éditeur, des travaux réalisés par des consultants, ainsi que la version électronique et l'indexation de la version révisée du manuel de 2003. Les États Membres sont encouragés à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour compléter les contributions provenant des organismes internationaux.

B. Coordination

28. Conformément au mandat que lui a confié la Commission de statistique, le Comité d'experts a examiné l'état d'avancement des travaux des groupes d'études et d'autres groupes d'experts techniques qui relèvent de sa compétence. Il s'agit notamment des travaux du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du sous-groupe du Groupe de travail de l'OCDE sur l'information et les perspectives en matière d'environnement qui s'intéresse aux comptes de flux matière et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

1. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

29. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni à Pretoria du 26 au 30 mars 2007. À cette occasion, il s'est entendu sur une liste de questions à inscrire au programme de recherche pour la révision du manuel de 2003, ainsi que sur la structure générale – en trois parties – du nouveau manuel, a élaboré un programme de travail et a confié diverses questions inscrites au programme de recherche à ses membres et aux sous-groupes ayant été créés à cette fin.

30. La prochaine réunion du Groupe de Londres se tiendra à Rome du 17 au 19 décembre 2007. Le Groupe y débattera des questions inscrites au programme de recherche pour la révision du manuel de 2003.

2. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

31. Le programme de travail du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie inclut la formulation de recommandations internationales sur les statistiques de l'énergie. Ces recommandations concernent les définitions qui ont été arrêtées d'un commun accord, les classifications, les éléments de données, les unités statistiques et les principes directeurs relatifs à la compilation des statistiques de l'énergie. Par ailleurs, le programme de travail porte sur les pratiques des pays et donne des directives opérationnelles sur la manière de réunir et de compiler les statistiques de l'énergie et les bilans énergétiques.

32. Les synergies sont nombreuses entre les travaux du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et ceux du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, surtout au niveau des concepts, des définitions et des classifications. Les présidents des deux groupes collaborent étroitement afin de mettre à profit ces synergies (voir aussi par. 7 ci-dessus).

3. Groupe de travail de l'OCDE sur l'information et les perspectives en matière d'environnement : comptes de flux matière

33. Les travaux de l'OCDE sur les flux matière et la productivité des ressources, qui incluent l'établissement d'un document d'orientation sur la mise en œuvre et l'utilisation des comptes de flux matière, visent à donner suite à une recommandation formulée en avril 2004 par le Conseil de l'OCDE. Le projet de document d'orientation a été établi par une équipe d'experts sous les auspices du Groupe de travail de l'OCDE sur l'information et les perspectives en matière d'environnement : comptes de flux matière et en coopération avec EUROSTAT. La version définitive du document d'orientation, qui est près d'être achevée, servira de

point de départ pour l'élaboration des parties pertinentes de la version révisée du manuel de 2003.

4. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

34. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement a concentré ses activités sur les statistiques de l'eau. Son sous-groupe a procédé à une comparaison détaillée des classifications, termes et définitions utilisés pour la collecte de données internationales concernant l'eau, l'objectif étant d'harmoniser la collecte de données avec le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Le sous-groupe a pour tâche de réviser les questionnaires de façon à harmoniser la terminologie et les définitions avec celles du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau.

35. Le Groupe de travail intersecrétariats s'emploie également à établir un glossaire sur les statistiques de l'environnement et une série standard de métadonnées en vue de faciliter l'échange et la diffusion des statistiques de l'environnement. Un nouveau sous-groupe sur les statistiques relatives à l'utilisation des sols et à la couverture végétale, qui relèvera de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sera chargé d'harmoniser les classifications touchant l'utilisation des sols et la couverture végétale, d'élaborer un ensemble de variables de base et de recenser les pratiques exemplaires en matière de collecte de données.

5. Groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable

36. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable est un groupe de travail de l'OCDE, d'EUROSTAT et de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe dont la mission consiste à définir une série limitée d'indicateurs du développement durable utilisables à des fins de comparaison internationale. Pour ce faire, le Groupe recensera les points communs entre les séries d'indicateurs du développement durable actuellement utilisées aux niveaux national et international et les comparera avec les indicateurs qui peuvent être établis à partir d'une approche théorique fondée sur le capital.

37. Le Groupe de travail conjoint s'est réuni à Genève les 19 et 20 avril 2007 et à Bucarest les 8 et 9 novembre 2007 pour débattre de son projet de rapport sur les statistiques du développement durable (cadre proposé pour l'établissement d'indicateurs du développement durable). Dans son projet de rapport, le groupe présente les arguments conceptuels en faveur de l'établissement d'une série d'indicateurs reposant sur le capital et examine les points communs qui existent entre les séries d'indicateurs actuellement utilisées aux niveaux tant national qu'international. Il recommandera l'adoption d'une série limitée d'indicateurs intégrant dans toute la mesure possible ces deux types d'indicateurs. Une version provisoire du rapport sera présentée à la réunion du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, qui se tiendra en février 2008. Quant au rapport final, il sera soumis à la Conférence des statisticiens européens à sa session plénière de juin 2008.

C. Promotion et mise en œuvre

38. Au cours de l'année écoulée, le Comité d'experts s'est surtout occupé de questions techniques et administratives ayant trait essentiellement à la révision du manuel de 2003, son objectif étant d'asseoir l'exercice de révision sur des bases solides. Il n'en oublie pas pour autant qu'il doit promouvoir la comptabilité économique et environnementale auprès des utilisateurs et donner suite à la forte demande de mesures publiques qui ne tiennent pas seulement compte du produit intérieur brut pour faire face à l'incidence des activités humaines sur l'environnement. Doté d'un mandat stratégique qui lui est propre, le Comité doit contribuer à faire valoir l'apport des statistiques officielles au débat international.

39. Au cours de l'année écoulée et dans le cadre de son programme de travail sur la promotion de la comptabilité économique et environnementale, le Comité a continué d'actualiser et d'enrichir son site Web; il a lancé la phase II de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale, qui porte sur des sujets précis; et il a élaboré une stratégie pour la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Ces deux dernières activités sont présentées ci-après.

1. État d'avancement de l'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale

40. L'Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale est une activité menée par la Division de statistique de l'ONU sous les auspices du Comité d'experts pour : a) évaluer où en est la mise en œuvre au niveau national de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques y afférentes; b) identifier des priorités et des projets à mettre en œuvre dans ces domaines; et c) évaluer les facteurs qui entravent la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques relatives à la comptabilité économique et environnementale. L'Évaluation mondiale contribue à l'élaboration de normes et recommandations internationales sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques y afférentes et à la planification d'activités de coopération technique dans ces domaines.

41. Afin d'alléger au maximum la tâche des États, l'Évaluation mondiale a été conçue pour se dérouler en deux phases. La phase I, réalisée en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, a consisté à rassembler des informations générales sur les programmes de statistiques de l'environnement et de comptabilité économique et environnementale; la phase II, en revanche, est axée sur des points plus précis. La phase I de l'Évaluation mondiale a été menée à bien en octobre 2006. Les principales conclusions qui en ont été tirées figurent dans le rapport du Secrétaire général qui a été présenté à la trente-huitième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2007/9). À cette même session, un rapport détaillé a été présenté à la Commission en tant que document d'information.

42. Dans le cadre de la phase II, la Division de statistique effectue, en étroite coopération avec le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, une évaluation mondiale des statistiques et des bilans de l'énergie visant à : a) déterminer le rôle des instituts nationaux de statistique dans l'appareil statistique national pour ce qui est de réunir, compiler et diffuser les statistiques et bilans de l'énergie; b) évaluer la

portée des statistiques et bilans de l'énergie dans les pays en recensant les sources d'énergie concernées, les pratiques de collecte de données, le respect des directives et des classifications internationales, ainsi que l'utilisation des statistiques disponibles; et c) évaluer les facteurs qui entravent la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques et bilans de l'énergie. Le questionnaire d'évaluation a été envoyé à 210 pays et territoires en juin 2007. Au 30 novembre 2007, 107 pays et territoires y avaient répondu, soit à un taux de réponse de 50 % environ. Une analyse détaillée de l'évaluation mondiale des statistiques et bilans de l'énergie figurera dans un document d'information qui sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

43. Une évaluation mondiale des comptes de l'énergie et des statistiques et bilans des émissions atmosphériques et une évaluation mondiale des statistiques et des comptes de l'eau ont été lancées en décembre 2007 dans les pays qui avaient indiqué, lors de la phase I de l'Évaluation mondiale, qu'ils avaient un programme dans ces domaines précis ainsi que dans les pays n'ayant pas donné suite à la phase I.

2. Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau

44. Cette stratégie de mise en œuvre a été préparée par la Division de statistique pour donner suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session. Elle repose sur de vastes consultations menées auprès des pays, ainsi que sur des projets de stratégie examinés par le Comité d'experts et le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, et s'inscrit dans le prolongement de six ateliers ou programmes de formation dispensés en 2007 sur le thème de la comptabilité de l'eau.

45. Cette stratégie vise à intégrer le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau dans les cadres d'orientation nationaux pour la gestion intégrée des ressources en eau et dans les appareils statistiques nationaux. Elle insiste fortement sur l'établissement de liens entre les comptes de l'eau et la demande des utilisateurs et, d'une manière plus générale, sur l'intégration des comptes de l'eau dans les politiques économiques nationales. La Division de statistique collabore étroitement avec les pays et les institutions internationales de façon à tirer parti des synergies et des programmes de gestion intégrée des ressources en eau ainsi que des initiatives visant à améliorer les programmes relatifs aux statistiques de l'eau.

46. La stratégie de mise en œuvre s'articule autour de quatre éléments :

a) Élaboration de recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, accompagnées de principes directeurs sur la collecte et la compilation de données supplémentaires;

b) Élaboration de matériel de formation et de promotion;

c) Élaboration d'un programme de coopération technique comprenant des activités régionales ainsi que des projets pilotes réalisés dans quelques pays de plusieurs régions;

d) Harmonisation des activités de collecte de données internationales avec les concepts et les définitions du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau.

a) Recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

47. La Division de statistique de l'ONU s'emploie à élaborer des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau qui incluront une liste de variables et de définitions convenues concernant les statistiques de l'eau, que les pays sont invités à compiler. La liste des variables sera complètement harmonisée avec celle du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau mais elle sera plus détaillée et inclura des variables supplémentaires, nécessaires pour les politiques et les analyses sectorielles.

48. Ces recommandations internationales seront accompagnées de directives concrètes, reposant sur les pratiques exemplaires, sur la façon de réunir et de compiler les variables ou de remplir les questionnaires internationaux et les tableaux types du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Ces recommandations et directives supplémentaires devraient être examinées par un groupe d'experts à la mi-2008.

b) Formation et promotion

49. Outre le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, il est nécessaire d'élaborer un programme de promotion et de formation. Si le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau est de mieux en mieux accepté dans le monde de la statistique officielle, il n'est pas encore assez connu des utilisateurs. Dans le prolongement de la Conférence d'utilisateurs et de producteurs sur la comptabilité des ressources en eau pour la gestion intégrée desdites ressources, organisée à Voorburg (Pays-Bas) du 22 au 24 mai 2006 sous les auspices du Comité d'experts, la Division de statistique collabore étroitement avec les spécialistes de l'eau pour faire connaître le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et ses caractéristiques et pour sensibiliser les utilisateurs à l'intérêt de ce système en tant que système d'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau.

50. Par ailleurs, la Division de statistique met au point des modules de formation à l'élaboration et à l'amélioration des programmes sur les statistiques de l'eau et à la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, à partir du matériel pédagogique mis au point et utilisé dans les ateliers internationaux et les formations qu'elle organise. Les exposés réalisés dans le cadre de cette formation peuvent être consultés sur le site Web de la Division de statistique.

51. La Division de statistique a lancé, en collaboration avec divers partenaires, plusieurs activités, dont :

a) Un programme pilote sur la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union mondiale pour la nature, l'Université Columbia et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

b) Un programme de formation sur le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, en collaboration avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

52. La Division de statistique participe au Groupe d'étude d'ONU-Eau chargé du suivi de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'établissement de rapports sur la question. L'une des missions de ce groupe d'étude est de favoriser l'utilisation du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau en tant que système d'information servant à élaborer des indicateurs de résultats pour la gestion intégrée des ressources en eau. À cette fin, un programme pilote pour la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau sera lancé dans quatre pays en 2008, dans le cadre d'une initiative regroupant le Partenariat mondial pour l'eau, l'Université Columbia, l'Union mondiale pour la nature, le PNUD et la Division de statistique de l'ONU.

53. L'Institut UNESCO-IHE organise régulièrement des programmes de formation sur la gestion intégrée des ressources en eau. Dans ce cadre et à l'invitation de l'Institut la Division de statistique a dispensé, en septembre 2007, un cours d'une semaine portant sur le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, qu'elle est invitée à donner à nouveau en 2008 et qu'il est prévu d'intégrer au programme d'études de l'Institut UNESCO-IHE. En 2008, ce cours pourrait durer plus d'une semaine, compte tenu de la diversité des savoirs et des savoir-faire des participants.

c) Programme d'assistance technique

54. De plus en plus de pays réclament un programme d'assistance technique sur les statistiques et la comptabilité de l'eau. À la suite de l'adoption par la Commission de statistique, à sa trente-huitième session, du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau en tant que norme statistique internationale intérimaire, la Division de statistique a reçu des demandes officielles d'assistance technique d'une cinquantaine de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe, où les statistiques et la comptabilité de l'eau sont très inégalement développées.

55. Le programme d'assistance technique sur les statistiques et la comptabilité de l'eau de la Division de statistique comporte un élément régional important et repose sur une collaboration étroite avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres institutions internationales actives au niveau national, en particulier le PNUD, la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Par ailleurs, la Division de statistique s'emploie à établir une coopération étroite avec la phase II du programme régional de statistique d'EUROSTAT dans la région méditerranéenne (Medstat II), qui comporte un volet consacré aux comptes de l'eau, ainsi qu'avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, auxquelles on a confié récemment le projet de développer la comptabilité et les statistiques économiques et environnementales dans leurs régions respectives.

56. Dans le cadre du programme d'assistance technique sont prévus des ateliers régionaux ouverts à tous les pays d'une même région, complétés par une assistance

technique accordée à des pays pilotes appelés à servir de modèles pour la région. Le programme se déroulera en trois phases sur une période de trois ans, comme suit :

a) *Phase I.* Atelier d'introduction au niveau régional visant à faire connaître le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et à obtenir l'appui de hauts responsables gouvernementaux, aussi bien au niveau des producteurs que des utilisateurs, en faveur de la mise en œuvre du Système. L'atelier vise avant tout à convaincre les États de l'utilité du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau aux fins de la gestion intégrée des ressources en eau et à faire en sorte qu'ils s'engagent à le mettre en œuvre. Au cours de ces ateliers, les États obtiendront aussi des informations qui leur permettront de commencer à mettre en place des comptes pilotes. Pendant cette phase, un ou deux pays joueront le rôle de pays pilotes pour la région; ils seront choisis notamment en fonction de l'intérêt qu'ils manifesteront pour ce projet et de la disponibilité dans le pays de données de base pertinentes;

b) *Phase II.* Ateliers d'experts visant à faciliter le partage de données d'expérience en matière d'élaboration de comptes pilotes à partir des informations disponibles dans le pays et à fournir d'autres outils comptables appropriés. La compilation de statistiques de l'eau à partir des sources existantes et la manière de remplir les tableaux types et les questionnaires internationaux seront également abordées. Un ensemble de tableaux types pourrait être proposé pour chaque région, compte tenu des préoccupations communes et des données disponibles. L'expérience menée avec les pays pilotes pourrait encourager d'autres pays de la région à mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau;

c) *Phase III.* Les pays partageront à nouveau des données d'expérience concernant l'élaboration de tableaux types pour la région afin de mettre en lumière les meilleures pratiques en la matière et, plus généralement, en ce qui concerne l'élaboration ou l'amélioration de leur programme sur les statistiques de l'eau.

57. Entre les ateliers, les pays pourront recourir aux réseaux régionaux, aux moyens de communication électroniques et aux espaces de connaissances mis en place par la Division de statistique et d'autres institutions actives dans la région.

58. La Division de statistique aidera les pays à élaborer des programmes sur les statistiques de l'eau, ou à les consolider, et à mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Les conseils seront dispensés principalement par courrier électronique et par téléphone. Compte tenu des contraintes budgétaires, la Division de statistique ne pourra effectuer qu'un petit nombre de missions sur place pour aider les États à mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, ces missions se limitant en général aux pays pilotes (voir par. 56 ci-dessus).

d) Harmonisation des activités de collecte de données internationales

59. Des initiatives sont en cours pour adapter les activités de collecte de données internationales au Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. En ce qui concerne les statistiques de l'eau, la collecte de données se fait au moyen de questionnaires établis par la Division de statistique et le PNUE, par l'OCDE et EUROSTAT et par la FAO. Dans l'ensemble, les

questionnaires de la Division de statistique et du PNUE et ceux de l'OCDE et d'EUROSTAT concordent avec le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, mais certains ajustements sont encore nécessaires pour les aligner complètement sur les termes et les définitions du Système. En ce qui concerne le questionnaire de la FAO, la section qui porte sur les ressources en eau est compatible, dans l'ensemble, avec le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Mais la section qui concerne l'utilisation de l'eau dans l'économie ne suit pas la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique. Le sous-groupe sur les statistiques de l'eau du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement s'emploie à harmoniser les variables sur les statistiques de l'eau, de même que la Division de statistique de l'ONU, grâce à ses travaux sur les recommandations internationales en matière de statistiques de l'eau.

60. La Division prévoit d'harmoniser son questionnaire sur les statistiques de l'eau avec le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau à compter du prochain cycle de collecte de données qui débutera au printemps 2008. Elle collabore avec EUROSTAT et l'OCDE à cette fin.
